



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 JANVIER 2018

Nombre de Membres :

En exercice : 44

Présents : 32

Votants : 32

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND - J.M. LAZZERINI – C. DUMONT - M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – R. LOVATY - C. BERTIN - C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE - C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET – A. GIRAUD – M. MONTIBERT, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA – C. BENOIT - F. GONZALES, Vice-Présidents.

Mmes et MM. A. CORNE – E. VOITELLIER – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mme et MM. C. BOUARD – J. JOANNET – F. BOFFETY, Membres

Secrétaire : M. Pierre BONNET, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles « MAPTAM »,

Vu la délibération n°2 du Bureau Communautaire du 6 Novembre 2014 validant le principe d'un engagement de Vichy Val d'Allier dans la démarche d'élaboration, en partenariat avec les territoires voisins concernés, d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur les Affluents de l'Allier et la mise en place d'une mission d'animation dédiée,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 28 Septembre 2017 dans le cadre de l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté,

.../...

N° 1
OBJET :
VALIDATION
ETUDES
ET TRAVAUX
MILIEUX
AQUATIQUES
CTMA AFFLUENTS
DE L'ALLIER

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **22 JAN. 2018**

Publiée ou notifiée

le : **22 JAN. 2018**

Considérant les dispositifs existants pour soutenir les démarches de contrat de restauration des milieux aquatiques et notamment ceux mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a dû reporter d'un an la signature du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) des Affluents de l'Allier initialement prévu pour 2018,

Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne s'engage à maintenir un financement pour les études de faisabilité et les travaux de continuité écologique ainsi que l'animation globale de la démarche,

Considérant que ces études et travaux envisagés ont été validés dans le cadre de la phase de préfiguration du CTMA Affluents et qu'ils répondent donc à ses objectifs du CTMA Affluents de l'Allier,

Considérant qu'il est important de les lancer en 2018 pour préparer leur mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques des affluents de l'Allier en 2019,

Propose au Bureau Communautaire :

- D'autoriser l'engagement de ces études et de lancer les appels d'offres correspondants pour les marchés de prestations de services liés aux études sur le territoire de la Communauté d'Agglomération dont l'objectif général est la réduction des pollutions d'origine agricole en réalisant des diagnostics d'exploitations d'agricoles,

- D'autoriser l'engagement des appels d'offres pour les marchés de prestations de services liés aux études sur le territoire de la Communauté d'Agglomération dont les objectifs généraux sont :

- o La préservation de l'hydrologie des cours d'eau
- o L'amélioration de leur fonctionnement morphologique
- o L'amélioration des habitats piscicoles

En particulier sur les bassins versants du Mourgon, du Vareille, du Gourcet, du Servagnon et du Béron.

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires tels que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le FEDER.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018,
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président, et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 11 Janvier 2018.
Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUIERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JANVIER

Objet de l'acte : 2018 - VALIDATION ETUDES ET TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES CTMA
AFFLUENTS DE L'ALLIER

.....
Date de décision: 11/01/2018

Date de réception de l'accusé 22/01/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 11jan2018_1

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20180111-11jan2018_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-240300426-20180111-11JAN2018_1-DE-1-1_1.pdf)